



Commune de Fey

Communication concernant l'eau potable de notre commune

Tout au long de l'année, l'eau de notre village, provenant d'une part de nos sources (3 captages en Bochet, au-dessus du Botterel) et d'autre part de sources de Thierrens, est analysée par le fontainier de l'AIAE. 62 prélèvements ont été effectués en 2021. Aucun dépassement de normes n'a été constaté, que ce soit pour les analyses bactériennes ou physico-chimiques, hormis pour la teneur en silicium. Ce dépassement, qui touche l'ensemble des sources de la région, est dû à la nature molassique de notre sous-sol qui relâche cet élément. Il ne représente aucun danger pour les consommateurs. Le Canton de Vaud est d'ailleurs en train de mener des réflexions quant à la pertinence du maintien de cette norme.

Le taux de nitrate est de 30.1 mg/L (taux maximal toléré : 40 mg/L).

Concernant le chlorothalonil et ses métabolites, la norme n'est plus indiquée dans les analyses en raison d'une procédure judiciaire opposant Syngenta Agro SA à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) devant le Tribunal administratif fédéral (TAF). L'issue de cette procédure déterminera si la norme admise dans notre eau sera de 0,1µg/L (identique à celle en vigueur du 1^{er} janvier 2020 au 15 février 2021, dans le cas où ces éléments sont jugés préoccupant sur le plan toxicologique par les autorités), ou si elle sera augmentée à 10µg/L, comme pour tout pesticide dont les effets néfastes sur la santé n'ont pas été démontrés. Les derniers chiffres que la commune possède pour le chlorothalonil et ses métabolites montrent une teneur de ces composants comprise entre **0.024 et 1.65** µg/L dans les eaux de notre réseau (analyses du 31.05.2021).

Voici les dernières informations transmises par l'Office de la consommation du Canton de Vaud concernant la consommation d'une eau contenant du chlorothalonil et ses métabolites :

"La population peut-elle boire de l'eau du robinet qui contiendrait une teneur en métabolites du chlorothalonil dépassant la valeur admise ?

Les exigences de la Suisse en matière de sécurité et de qualité de l'eau potable sont très élevées :

les résidus de produits phytosanitaires et de métabolites sont soumis à une réglementation très stricte. L'évaluation et la gestion du risque incombent à l'OSAV qui confirme que les consommatrices et consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle une teneur trop élevée de métabolites du chlorothalonil a été détectée."

Le traitement de l'eau par UV qui est actuellement appliqué à notre eau ne permet pas d'éliminer le chlorothalonil et ses métabolites. Des essais sont actuellement menés par la Ville de Lausanne pour traiter ces composants à l'aide de filtres à charbon. L'AIAE devrait être en mesure de nous apporter des informations sur les solutions envisagées pour les captages de notre région dans les prochains mois.

Autre information utile concernant la dureté de notre eau. Celle-ci est considérée comme étant « dure », avec une valeur de 29.7 °F.

Notre municipal en charge de l'eau, Loïc Liberati, se tient volontiers à votre disposition pour tout complément d'information, tél. 078 740 16 61, loic.liberati@ik.me .

La Municipalité

Fey, le 22 février 2022